

Génération Yves du Manoir



Bulletin d'adhésion 2020-2021

Nous vous invitons à remplir le présent formulaire,
à l'imprimer et à nous le retourner par courrier, accompagné de votre règlement, à :

Génération Yves du Manoir

65 rue Émile DESCHANEL
92400 COURBEVOIE

Informations sur l'adhérent

Civilité : Monsieur Madame (cocher la case correspondant)

Prénom : _____ Nom : _____

Né(e) le : ___ / ___ / _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Profession (facultatif) : _____

Désire adhérer à l'association Génération Yves du Manoir en tant que :

| | | |
|--------------------------|---|---------|
| <input type="checkbox"/> | Nouvelle adhésion | 25 € |
| <input type="checkbox"/> | Adhésion du/de la conjoint(e) | 20 € |
| <input type="checkbox"/> | Renouvellement d'adhésion (y compris passage adhérent gratuit à payant) | 20 € |
| <input type="checkbox"/> | Renouvellement d'adhésion du/de la conjoint(e) | 15 € |
| <input type="checkbox"/> | Enfant de parent adhérent, âgé de moins de 15 ans | Gratuit |
| <input type="checkbox"/> | Membre bienfaiteur (minimum 25 €) | _____ € |

Mode de règlement

(cocher la case correspondant à votre choix)

Via site internet

Par chèque (à l'ordre de « Génération Yves du Manoir »)

Par espèces

Le bulletin d'adhésion (et le chèque si mode de paiement utilisé) est à renvoyer à l'adresse suivante :
Génération Yves du Manoir - 65 rue Emile Deschanel - 92400 COURBEVOIE

Par sa signature, l'adhérent accepte pleinement le règlement intérieur de l'association, mentionné en page 2 du présent document.

J'autorise l'association à utiliser mon image (photographies prises lors des activités de supporter de l'adhérent) dans des publications internes ou externes, notamment sur les réseaux sociaux ou le site Internet, sauf mention contraire de sa part (en cas de non-autorisation, mon image sera alors floutée).

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.

Date :

Signature :

